

RÉPARTITION DU STATUT DE PROTECTION ACCORDÉ AUX BIENS PATRIMONIAUX IMMOBILIERS, SELON LE NIVEAU TERRITORIAL DE PROTECTION, PAR CATÉGORIE ET RÉGION ADMINISTRATIVE, QUÉBEC, 2024

Régions administratives	Niveau territorial							
	Mondial	Provincial					Municipal	
	Site du patrimoine mondial	Immeuble patrimonial classé	Site patrimonial classé	Site patrimonial national	Site patrimonial déclaré	Aire de protection délimitée	Immeuble patrimonial cité	Site patrimonial cité
	n	n	n	n	n	n	n	n
Bas-Saint-Laurent	-	24	7	-	-	1	74	34
Saguenay--Lac-Saint-Jean	-	17	6	-	1	1	67	55
Capitale-Nationale	1	168	13	1	5	23	86	16
Mauricie	-	27	7	-	1	1	26	7
Estrie	-	14	-	-	-	1	74	24
Montréal	-	127	17	-	3	43	51	9
Outaouais	-	9	2	-	-	1	111	27
Abitibi-Témiscamingue	-	6	5	-	-	-	26	4
Côte-Nord	-	6	8	-	1	1	10	1
Nord-du-Québec	-	-	1	-	-	-	-	-
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	1	9	3	-	1	1	50	6
Chaudière-Appalaches	-	56	9	-	-	9	135	20
Laval	-	6	-	-	-	4	-	-
Lanaudière	-	21	3	-	-	9	140	3
Laurentides	-	20	3	-	-	6	72	26
Montérégie	-	90	15	-	1	25	85	28
Centre-du-Québec	-	13	-	-	-	2	42	8
Ensemble du Québec	2	613	99	1	13	128	1049	268

Note :

Les données présentées portent sur deux portraits différents des régions administratives du Québec. Le 28 juillet 2021, date de publication du décret 961-2021, les MRC de Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska ont changé officiellement de région administrative, passant de la Montérégie à l'Estrie. Ainsi, les données statistiques pour les régions de la Montérégie et de l'Estrie sont à exploiter avec prudence, car elles ne sont plus comparables entre elles dans le temps, lorsque la période de référence couvre ce changement. Pour plus d'information sur ce changement, consultez le bulletin Modifications aux municipalités du Québec de septembre 2021 (PDF, 630 ko).

Niveaux de protection provincial et municipal : les données ne portent pas sur le nombre de bâtiments protégés, mais sur le nombre de statuts de protection accordés. Certaines catégories comptent plus d'un bâtiment, et certains immeubles ou ensembles d'immeubles ont plus d'un statut de protection.

1. Selon le découpage géographique des régions administratives qui était en vigueur avant les modifications apportées à l'Estrie et à la Montérégie en 2021.

2. Selon le découpage géographique des régions administratives qui était en vigueur après les modifications apportées à l'Estrie et à la Montérégie en 2021.

Niveaux de protection provincial et municipal : les données ne portent pas sur le nombre de bâtiments protégés, mais sur le nombre de statuts de protection accordés. Certaines catégories comptent plus d'un bâtiment, et certains immeubles ou ensembles d'immeubles ont plus d'un statut de protection.

Source :

Ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Mise à jour :

1er mai 2024

SOURCE :

Ministère de la Culture et des Communications. (2023). Répartition du statut de protection accordé aux biens patrimoniaux immobiliers, selon le niveau territorial de protection, par catégorie et région administrative, Québec, au 31 mars.